
Mémoire de fin d'études : "La gestion durable de l'eau est-elle considérée dans les projets urbains face aux enjeux de la ville ? Etude de cas du projet de reconversion de l'ancien site industriel LBP à Chênée."

Auteur : Meirlaen, Gouvain

Promoteur(s) : Hagelstein, Roger

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2021-2022

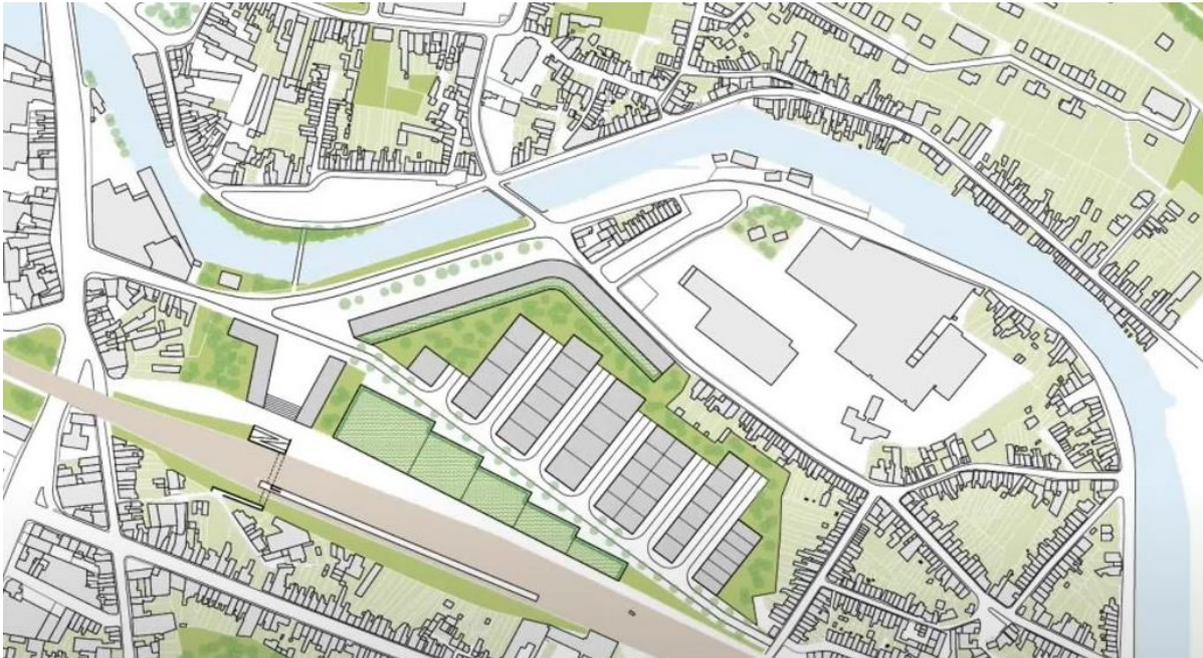
URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/15393>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Annexes



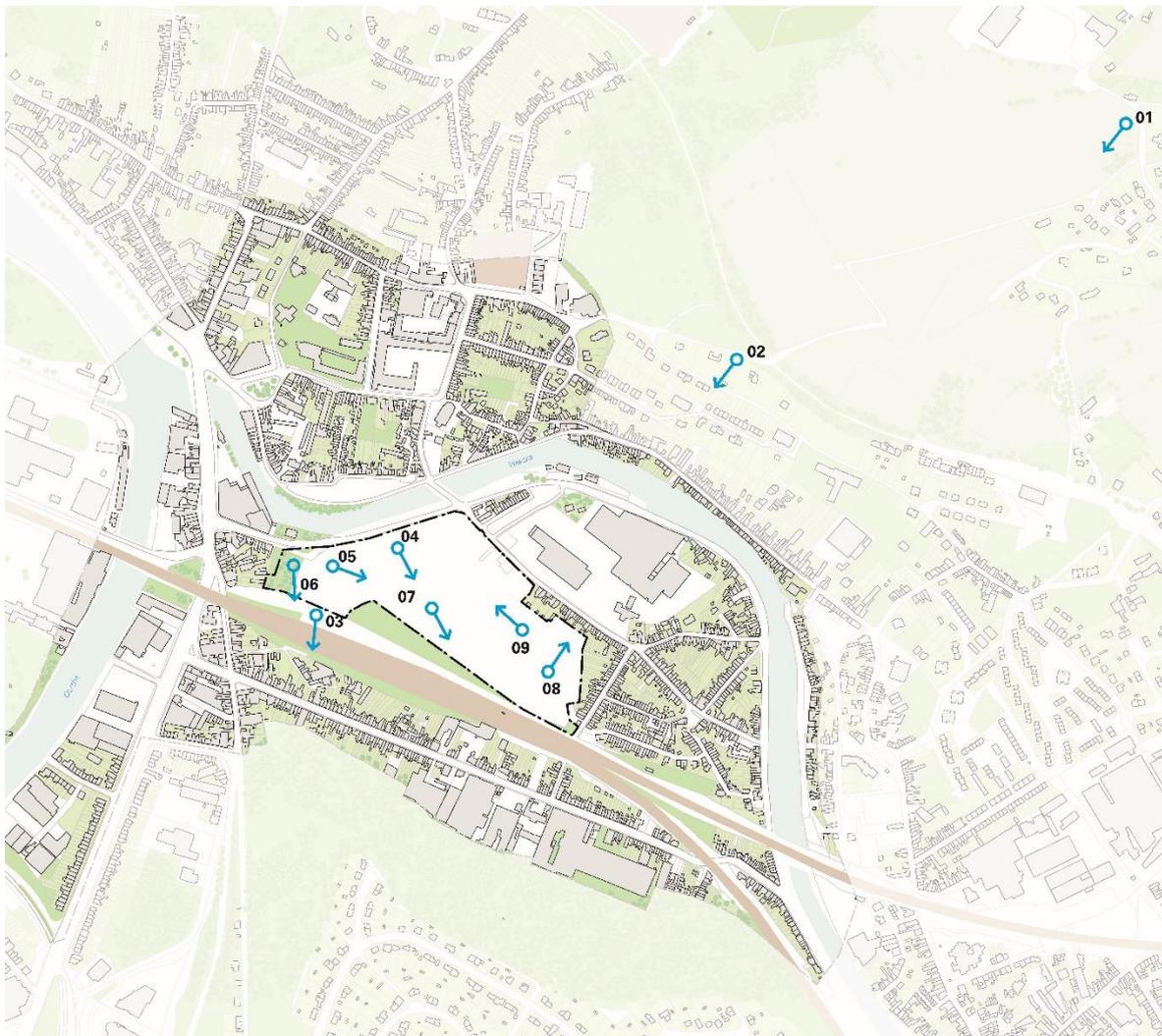
Annexe 1 Masterplan scénario 2 ; MSA ; Révision du plan de secteur-Périmètre « Chénée – Vesdre » dossier de base, 2021.

Directive-cadre et code de l'eau			
Chaque Région a fixé certaines obligations quant à l'évacuation séparative des eaux usées et des eaux pluviales et à la récupération de ces dernières.			
Exigences légales sur une parcelle privée	Wallonie	Région de Bruxelles-Capitale	Flandre
Séparation totale de l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales	Obligatoire pour toute construction neuve	Non obligatoire	Obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> en cas de construction neuve ou de rénovation si un système d'égouttage séparatif est mis en œuvre dans la rue
Récupération des eaux pluviales	Aucune obligation au niveau régional	En cas de construction neuve : <ul style="list-style-type: none"> citerne d'eau de pluie obligatoire; utilisation pratique des eaux pluviales récoltées non obligatoire les toitures plates inaccessibles de plus de 100 m² doivent être réalisées de la même manière que les toitures vertes au moins 50 % de la surface des cours et des jardins doivent être perméables 	En cas de construction neuve ou de rénovation, on suivra la procédure suivante : <ul style="list-style-type: none"> récupération des eaux pluviales pour utilisation pratique infiltration dans le sol déversement dans les eaux de surface (étang, p. ex.) ou une voie artificielle d'écoulement des eaux (fossé, p. ex.) déversement dans la conduite d'évacuation des eaux pluviales située au niveau de la rue évacuation via l'égout public unitaire
Autres exigences légales	Infiltration dans le sol	Infiltration dans le sol	-

Sigrid Reiter

40

Annexe 2 Tableau illustrant la différence de la gestion de l'eau pluviale entre : Wallonie, Région de Bruxelles-Capitale et la Flandre, slide 40 (REITER, 2021).



Annexe 3 Carte des emplacements des prises de photos, MSA, Etude de développement d'une zone - d'activités économiques mixtes sur le site dit « LBP » à Chênee, 2017



01



02



03



04



05



06

Annexe 5 Photos, MSA, Etude de développement d'une zone - d'activités économiques mixtes sur le site dit « LBP » à Chênée, 2017

07



08



09



Annexe 6 Photos, MSA, Etude de développement d'une zone - d'activités économiques mixtes sur le site dit « LBP » à Chênée, 2017



Annexe 7 Masterplan, MSA, Révision du plan de secteur-Périmètre « Chênée – Vesdre » dossier de base, 2021